

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 108**4 février 2003****SOMMAIRE**

Alba Finin S.A., Luxembourg	5179	MC Marketing, S.à r.l., Stadtbredimus	5142
Arroyo S.A., Luxembourg	5183	MCE, Motor Channel Entertainment S.A., Luxem- bourg	5144
Arroyo S.A., Luxembourg	5184	Metlux S.A., Luxembourg	5179
Auto-Mécanique, S.à r.l., Pétange	5176	Mettymédia, S.à r.l., Flaxweiler	5165
Avant Invest S.A., Luxembourg	5154	Mettymédia, S.à r.l., Flaxweiler	5165
Avant Invest S.A., Luxembourg	5156	Micro S.A., Luxembourg	5165
Avus, S.à r.l., Ehlinge	5177	Morgan K.I.B. S.A., Luxembourg	5179
B.R.F. S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	5167	Négoce et Spiritueux Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	5164
Bioaging Scientific Group (B.S.G.) S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	5167	Négoce et Spiritueux Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	5164
Biscay Holding S.A., Luxembourg	5142	Omnis ECM Services S.A., Luxembourg	5166
(De) Bitzatelier, S.à r.l., Stadtbredimus	5144	Omnis Gefibat S.A., Luxembourg	5147
BPEF1 Mapress Limited S.A., Luxembourg	5181	Omnis Office Concept S.A., Luxembourg	5181
Brasrio Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	5167	Pharma Trust S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	5163
Dolce Fregate S.A., Luxembourg-Kirchberg	5166	Pharma Trust S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	5164
DVD, S.à r.l., Greiveldange	5180	Raiffeisen Arsis Zeta A.G., Luxembourg	5158
Edil International S.A., Luxembourg	5140	Reis Toitures, S.à r.l., Schwebsange	5180
Edil International S.A., Luxembourg	5142	S.I.T. Holding, Sitcom International Trade Hol- ding S.A., Luxembourg	5145
Ekeyp S.A., Luxembourg-Kirchberg	5163	Saga Iceland Wool, S.à r.l., Hostert	5180
Electricité Drago, S.à r.l., Crauthem	5144	Sambar Brasil, S.à r.l., Rodange	5177
Emador S.A., Luxembourg-Kirchberg	5166	Sambar Brasil, S.à r.l., Rodange	5177
Farever S.A., Luxembourg	5145	Sambar Brasil, S.à r.l., Rodange	5178
Gris Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg	5166	Schwachtgen, S.à r.l., Remich	5148
Home Entertainment Channel S.A., Luxembourg	5145	Seafuture S.A., Luxembourg-Kirchberg	5164
Hôtel-Restaurant Hemmen, S.à r.l., Stadtbredi- mus	5180	Sofitec S.A., Luxembourg	5164
Intergin S.A., Luxembourg	5156	Sophie Invest S.A.H., Luxembourg	5148
Intergin S.A., Luxembourg	5158	Spot S.A., Luxembourg	5145
IPRO S.A., Sandweiler	5162	Starfield S.A., Luxembourg	5180
IPRO S.A., Sandweiler	5162	T. Rare S.A., Luxembourg-Kirchberg	5163
Kersel Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5166	Technology Resources Group S.A.	5161
Latinamerica Sports S.A.H., Luxembourg-Kirch- berg	5165	TRG International S.A.	5144
Librairie ABC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5181	Two BB Textile, S.à r.l., Manternach	5181
Lickinvest Holding S.A., Luxembourg	5167	Two BB Textile, S.à r.l., Manternach	5183
Lomo Properties S.A., Luxembourg-Kirchberg	5162	Valuable Assets S.A., Luxembourg	5163
Lutgen & Fils, S.à r.l., Pétange	5144	VKV Holding S.A., Luxembourg	5149
Lux Energy Resources Holding S.A., Luxembourg	5150	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	5168
Lux Energy Resources Holding S.A., Luxembourg	5153	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	5176
Lux International Finance S.A.	5176	Yermad S.A., Luxembourg	5138
Major International S.A., Luxembourg-Kirchberg	5162		

YERMAD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société anonyme holding LARENE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, ici représentée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, 109, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2002.

2) La société à responsabilité limitée LOUV, S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Sandro Capuzzo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de YERMAD S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à € 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de € 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de € 68.000,- (soixante huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 32.000,- (trente deux mille euros) à € 100.000,- (cent mille euros), le cas échéant par l'émission de 6.800,- (six mille huit cents) actions de € 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril, à 18 h 00.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) LARENE S.A., prénommée: trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.199
2) LOUV, S.à r.l., prénommée: une action	1
Total: trois mille deux cents	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un,

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à L-2146 Luxembourg, 109, rue de Merl.

b) Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant à L-4687 Differdange, 20, Woiwer.

c) Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à L-1452 Luxembourg, 12, rue Théodore Eberhard.

d) Monsieur Ernesto Benedini, avocat, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Guisan 1.

4) Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de deux mille huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 13, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

F. Baden.

(01143/200/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

EDIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.837.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIL INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.837,

constituée originellement sous la dénomination de BATIMM S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 mai 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1034 du 20 novembre 2001, modifiée et dénommée EDIL INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 7 janvier 2002.

La séance est ouverte à quinze heures (15.00)

sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore Guerini, juriste, adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Démission de Messieurs Thierry Fleming et Pierre Lentz de leurs fonctions d'administrateurs.

2. Instauration de catégories d'administrateurs et modification des articles 8 et 12 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. «Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Claudio Galeazzi, administrateur de sociétés demeurant à Carpenedolo, Italie,

- Monsieur Umberto Cervati, administrateur de sociétés demeurant à Brescia, Italie,

et confirmation du nouveau conseil d'administration:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Claudio Galeazzi, administrateur de sociétés, demeurant à Carpenedolo, Italie,

- Monsieur Umberto Cervati, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia, Italie,

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

4. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs démissionnaires ainsi qu'au commissaire aux comptes actuel pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Thierry Fleming et de Monsieur Pierre Lentz de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide l'instauration de catégories d'administrateurs et la modification des articles 8 et 12 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. «Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. Monsieur Claudio Galeazzi, administrateur de sociétés demeurant à Carpenedolo, Italie,

2. Monsieur Umberto Cervati, administrateur de sociétés demeurant à Brescia, Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme le nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Claudio Galeazzi, administrateur de sociétés, demeurant à Carpenedolo, Italie,

- Monsieur Umberto Cervati, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia, Italie.

L'assemblée générale extraordinaire nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accorde décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires ainsi qu'au commissaire aux comptes actuel pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures vingt (15.20).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, A. Guerini, V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2002, vol. 518, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2003.

J. Gloden.

(01144/213/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

EDIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(01145/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

MC MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, rue Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 20.775.

Les comptes annuels au 17 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MC MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(01295/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

BISCAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 46.938.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the second December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WESTCLIFF TRADING S.A., a company duly incorporated under the laws of Republic of Panama, registered at 2nd floor, Swiss Building, East 53rd Street, Marbella, Panama City (Republic of Panama),

represented by Mr Colin Horne, residing in FL-9495 Triesen, Oberfeld, 42 (Principality of Liechtenstein), by virtue of a proxy given in Panama, on June 24th, 2002.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company BISCAY HOLDING S.A., with its registered office at L-1313 Luxembourg 16, rue des Capucins, has been incorporated according to a deed of the undersigned notary, dated March 22th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 242, dated June 20th, 1994.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg-City under the number B 46.938.

That the issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand euro (32,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares without value, entirely paid in.

That WESTCLIFF TRADING S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole shareholder of the Company, WESTCLIFF TRADING S.A hereby expressly states proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

That WESTCLIFF TRADING S.A moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company BISCAY HOLDING S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille deux, le deux décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme WESTCLIFF TRADING S.A., avec siège social à 2nd floor, Swiss Building, East 53rd Street, Marbella, Panama City (Republic of Panama), ici représentée par Monsieur Colin Horne, demeurant à FL-9495 Triesen, Oberfeld, 42 (Principauté du Liechtenstein), en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 24 juin 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme BISCAY HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 242 du 20 juin 1994.

La Société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 46.938.

Que le capital social souscrit de la société est de trente-deux mille euros (32.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société WESTCLIFF TRADING S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société BISCAY HOLDING S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Horne, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2002, vol. 466, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 décembre 2002.

A. Lentz.

(01374/221/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LUTGEN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 52, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.413.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUTGEN & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(01296/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 33, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 28.131.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(01297/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

DE BITZATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadbredimus, 22, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 69.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE BITZATELIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(01298/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

MCE, MOTOR CHANNEL ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.318.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

MCE, MOTOR CHANNEL ENTERTAINMENT S.A.

Signature

(01301/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

TRG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.364.

—
La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. N° 75.908 et la société TRG INTERNATIONAL S.A., R.C. B N° 83.364, a été dénoncée avec effet au 16 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01448/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

S.I.T. HOLDING, SITCOM INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.227.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

S.I.T. HOLDING, SITCOM INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A.

Signatures

(01302/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.

Signature

(01303/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SPOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SPOT S.A.

Signature

(01304/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

FAREVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.792.

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of December.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme FAREVER S.A., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

a company registered by deed received by Maître Edmond Schroeder, then notary in Luxembourg, on August 8, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 60 dated February 21, 1992, which articles of incorporation have been modified by deed received by the presaid notary Edmond Schroeder, on November 27, 1996, published in the Mémorial C, number 173 dated April 8, 1997,

a company registered with R. C. Luxembourg section B number 37.792.

The Meeting is declared open at 11.45 a.m., presided by Mr Jean Christophe Dauphin, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as Secretary Mrs Ruth Brand, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Véronique During, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act the following:

I.- That the names of the shareholders present or represented as well as the number of shares held by each of them are listed in the attendance list drawn up by the members of the bureau, which shall remain attached to the original of this deed with the proxies referred to therein, to be filed at the same time with the registration authorities, after having been signed ne varietur by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary.

II.- According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) are present or validly represented at the

meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1) Approval of the annual accounts as at December 31, 2000 and December 31, 2001;
- 2) Discharge to the directors and to the statutory Auditor for the term of their mandates;
- 3) Resolution to dissolve and liquidate the company;
- 4) Appointment of the liquidator and determination of his powers;
- 5) Miscellaneous.

IV.- The meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the annual accounts of the company as at December 31, 2000 and December 31, 2001.

Second resolution

The meeting decides to give discharge without reserve or restriction to the Directors and the Statutory Auditor for the performance of their mandates.

Third resolution

The meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as liquidator:

- The company COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator shall have the broadest powers as defined in the Articles 144 to 148 bis of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Shareholders, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

With no outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FAREVER S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

société constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 60 du 21 février 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, le 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 173 du 8 avril 1997,

société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro B 37.792.

L'Assemblée est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Christophe Dauphin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Ruth Brand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur la liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle ainsi que les procurations y mentionnées, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec lui, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001;
- 2) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour le terme de leurs mandats;
- 3) Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
- 4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 5) Divers.

IV.- L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge sans réserves ni restrictions aux administrateurs et au commissaire pour le terme de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- La société COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, les membres du bureau ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. Dauphin, R. Brand, V. Doring, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2003.

T. Metzler.

(01321/222/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

OMNIS GEFIBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 46.746.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01472/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SCHWACHTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 30, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 30.167.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. Madame Monique Theves, veuve de Monsieur Aloyse Schwachtgen, indépendante, demeurant L-5405 Bech-Kleinmacher, 21, route du Vin.
2. Monsieur Robert Schwachtgen, maître électricien, demeurant L-5495 Wintrange, 3, Am Pesch.
3. Madame Jeanne Ledwina, épouse de Monsieur Robert Schwachtgen, indépendante, demeurant L-5495 Wintrange, 3, Am Pesch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité SCHWACHTGEN, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 196 du 17 juillet 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, le 2 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 23 décembre 1997.

Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont détenues à raison de deux cent cinquante (250) par l'associée Madame Monique Theves, prénommée, de cent cinquante (150) par l'associé Monsieur Robert Schwachtgen, prénommé, et de cent (100) par l'associée Madame Jeanne Ledwina, prénommée.

Que constatant qu'à la suite de la cessation de son commerce, la société a cessé toute activité depuis le 30 septembre 2002, et prenant acte du bilan fiscal de la société arrêté au 30 septembre 2002 et annexé aux présentes avec lesquelles il sera enregistré, les associés déclarent approuver le prédit bilan et accorder décharge à la gérante, Madame Monique Theves, prénommée, pour son activité, ainsi qu'aux gérants antérieurs, que les associés ont décidé de dissoudre la société avec effet au 30 septembre 2002.

Que se considérant comme liquidateurs, les associés ont procédé au paiement du passif de la société et ils se sont attribués tout l'actif de la société en proportion de leur participation actuelle.

Que les associés s'engagent à prendre à leur charge tous les autres actifs et passifs éventuellement encore existants de la société, en proportion de leur participation dans la société.

Que les associés déclarent finalement que la société est définitivement liquidée et dissoute, avec effet au 30 septembre 2002 et que décharge est accordée pour autant que de besoin aux associés-liquidateurs.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au domicile des associés.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Theves, R. Schwachtgen, J. Ledwina, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2002, vol. 466, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 janvier 2003.

A. Lentz.

(01344/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SOPHIE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.221.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding SOPHIE INVEST S.A., R. C. Luxembourg B n° 64.221, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée aux termes d'un projet de scission en date du 12 février

1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 11 mars 1998, devenu définitif ainsi qu'il a été constaté aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 522 du 16 juillet 1998. Les statuts de la société ont été modifiés suivant résolutions portant conversion du capital en euros et augmentation du capital prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 2001, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 56 du 11 janvier 2002.

2.- Que le capital social de la société anonyme holding SOPHIE INVEST S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding SOPHIE INVEST S.A., préqualifiée.

4.- Que par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding SOPHIE INVEST S.A., préqualifiée, déclare que tout le passif de la société est réglé.

6.- Que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ensuite le représentant de la comparante, agissant ès-dite qualité, a présenté le registre des actions, lequel a été annulé.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2003.

T. Metzler.

(01322/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

VKV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.028.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Virginie Marchegiani, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 20 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme VKV HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 27 août 1996 et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.028.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres au porteur en présence du notaire instrumentant.
 Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Marchegiani, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2002, vol. 466, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 2002.

A. Lentz.

(01347/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 83.566.

In the year two thousand and two, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by deed of the undersigned notary, dated September 6th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1221 of December 22nd, 2001 and modified by deed of the same notary dated November 7th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1221 of December 22nd, 2001.

The meeting is presided by Mrs Stéphanie Djebbar, private employee, residing in F-Villerupt, who appoints as secretary Mrs Marjorie Golinvaux, attorney, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Koen De Vleeschauwer, attorney, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
 I. The agenda of the meeting is the following:

1) To adopt the US Dollar as accounting and reference currency of LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., retroactively as per January 1st, 2002.

2) To abolish temporarily the nominal value of the Company's shares.

3) To convert, retroactively as per January 1st, 2002, the currency of the share capital from one hundred fifty-two thousand euro (152,000.- EUR) into US Dollar at the conversion rate from Euro into US Dollar (EUR 1=0.886 USD), so that the corporate capital will be set at one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-two US Dollars (134,672.- USD), represented by one hundred fifty-two (152) shares without a nominal value.

4) To increase the subscribed capital by an amount of one hundred and five thousand three hundred twenty-eight US Dollars (105,328.- USD) in order to raise it from its present amount of one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-two US Dollars (134,672.- USD) to two hundred and forty thousand US Dollars (240,000.- USD) by creating and issuing eighty-eight (88) new shares without a nominal value.

5) Waiver of the preferential subscription right of the shareholders.

6) Subscription and liberation of the new eighty-eight (88) shares with the same rights as the existing shares.

7) To re-establish the nominal value of the shares at one thousand US Dollars (1,000.- USD) each.

8) To abolish the one hundred fifty-two existing shares (152) of Euro currency and allot one hundred fifty-two (152) shares of US Dollar currency.

9) To amend Article 3 paragraph 1 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions .

10) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to adopt the US Dollar as accounting and reference currency of LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., retroactively as per January 1st, 2002.

Second resolution

The general meeting decides to abolish temporarily the nominal value of the Company's shares.

Third resolution

The general meeting decides to convert, retroactively as per January 1st, 2002, the currency of the share capital from one hundred fifty-two thousand euro (152,000.- EUR) into US Dollar at the conversion rate from Euro into US Dollar

(EUR 1=0.886 USD), so that the corporate capital will be set at one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-two US Dollars (134,672.- USD), represented by one hundred fifty-two (152) shares without a nominal value.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred and five thousand three hundred twenty-eight US Dollars (105,328.- USD) in order to raise it from its present amount of one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-two US Dollars (134,672.- USD) to two hundred and forty thousand US Dollars (240,000.- USD) by creating and issuing eighty-eight (88) new shares without a nominal value, with the same rights as the existing shares.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges that the shareholders Mr Andrei Polyakov, director, residing in Rome, and the company FORTEN HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, have waived their preferential subscription rights.

Sixth resolution

The general meeting resolves to accept the subscription by the following shareholder:

Subscriber:	Number of shares	Amount subscribed	Amount paid in
FORTEN HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola	88	105,328.-	105,328.-
Total:	88	105,328.-	105,328.-

Subscription and liberation

Thereupon, FORTEN HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, hereby represented by Mr Koen De Vleeschauwer prenamed, by virtue of a proxy dated December 11th, 2002 annexed to the present deed, declares subscribe to the eighty-eight (88) new shares and liberate them by payment in cash to a bank account, so that from now on, the company has at its free disposal the amount of one hundred five thousand three hundred twenty-eight euro (105,328.- EUR).

Proof thereof has been given to the undersigned notary by a bank certificate, which expressly acknowledges it.

Seventh resolution

The general meeting decides to re-establish the nominal value of the shares at one thousand US Dollars (1,000.- USD) each).

Eighth resolution

The general meeting decides to abolish the one hundred fifty-two existing shares (152) of Euro currency and create one hundred fifty-two (152) shares of US Dollar currency and resolves to allot these to the holders of the abolished shares in conformity with the allotment prior to the capital increase:

Subscribers:	Number of shares
FORTEN HOLDINGS LIMITED, prenamed:	151
Andrei Polyakov prenamed:	1
Total:	152

Ninth resolution

As a result of these resolutions, Article 3 paragraph 1 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now on as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The company capital is fixed at two hundred and forty thousand US Dollars (240,000.- USD) to consist of two hundred and forty (240) shares of a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) per share, which have been entirely paid in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,400.- euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 22 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 7 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 22 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Djebbar, employée privée, demeurant à F-Villerupt, qui désigne comme secrétaire Madame Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption du dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion du capital souscrit de la société de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) en dollars US, au taux de conversion de zéro virgule huit cent quatre-vingt-six euros (0,886 EUR) pour un (1) dollar US, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à cent trente-quatre mille six cent soixante-douze dollars US (134.672,- USD), représenté par cent cinquante-deux (152) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de cent cinq mille trois cent vingt-huit dollars US (105.328,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent trente-quatre mille six cent soixante-douze dollars US (134.672,- USD) à deux cent quarante mille dollars US (240.000,- USD), par la création et l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

5. Constatation de la renonciation des actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

6. Souscription et libération de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles ayant les mêmes droits que les actions existantes.

7. Fixation de la valeur nominale des actions à mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

8. Annulation des cent cinquante-deux (152) actions existantes exprimées en euros et affectation de cent cinquante-deux (152) actions exprimées en dollars US.

9. Modification subséquente de l'article 3, paragraphe 1 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

10. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital souscrit de la société de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) en dollars US, au taux de conversion de zéro virgule huit cent quatre-vingt-six euros (0,886 EUR) pour un (1) dollar US, de sorte que le capital social sera fixé à cent trente-quatre mille six cent soixante-douze dollars US (134.672,- USD), représenté par cent cinquante-deux (152) actions, sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cent cinq mille trois cent vingt-huit dollars US (105.328,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent trente-quatre mille six cent soixante-douze dollars US (134.672,- USD) à deux cent quarante mille dollars US (240.000,- USD), représenté par cent cinquante-deux (152) actions sans désignation de valeur nominale, par la création et l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance de ce que les autres actionnaires, à savoir Monsieur Andrei Polyakov, directeur, demeurant à Rome, et la société FORTEN HOLDINGS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles l'actionnaire suivant:

Souscripteur:	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré
FORTEN HOLDINGS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (BVI)	88	105.328,-	105.328,-
Total:	88	105.328,-	105.328,-

Souscription et libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société FORTEN HOLDINGS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement, déclare souscrire les quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles et les libérer entièrement par paiement en espèces, de sorte que le montant de cent cinq mille trois cent vingt-huit dollars US (105.328,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'annuler les cent cinquante-deux (152) actions existantes exprimées en euros et d'émettre cent cinquante-deux (152) actions nouvelles exprimées en dollars US et affectées aux souscripteurs des actions abolies, en conformité avec l'affectation précédente du capital augmenté, comme suit:

Souscripteurs:	Nombre d'actions
FORTEN HOLDINGS LIMITED, prénommée:	151
Andrei Polyakov, prénommé:	1
Total:	152

Neuvième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 3, paragraphe 1 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à deux cent quarante mille dollars US (240.000,- USD) représenté par deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 2.400,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Djebbar, M. Golinvaux, K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2002, vol. 466, fol. 33, case 7. – Reçu 1.188,80 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 2002.

A. Lentz.

(01352/221/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 83.566.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 janvier 2003.

A. Lentz.

(01353/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.797.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AVANT INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 2 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice Mbonyumutwa, licencié en droit, demeurant à B-Arlon, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Serwy, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions pour la porter à USD 200,- et du nombre des actions pour le porter à 1.125 et adaptation subséquente de l'article 5 des statuts.

2. Augmentation de capital d'un montant de USD 400.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 225.000,- à USD 625.000,- par émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 200,- chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

3. Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

4. Souscription par LEGNOR TRADING S.A. des actions nouvelles et libération intégrale en espèces.

5. Modification correspondante de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à six cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 625.000,-), divisé en trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions d'une valeur nominale de deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) par action.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions pour la porter à deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) et de porter le nombre des actions à mille cent vingt-cinq (1.125).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 225.000,-) à six cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 625.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de ce que certains des actionnaires existants ont renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre la souscription par l'actionnaire suivant:

Souscripteur	LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques):	
Nombre d'actions:	2.000
Montant souscrit:	400.000,-
Montant libéré:	400.000,-
Total:	400.000,-

La société LEGNOR TRADING S.A. prénommée, ici représentée par Madame Sophie Mathot, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2002, laquelle restera annexée au présent acte, a déclaré vouloir souscrire les deux mille (2.000) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces, de sorte que la société a à son entière disposition la somme de quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à six cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 625.000,-), divisé en trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions d'une valeur nominale de deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 5.800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise

In the year two thousand and two, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AVANT INVEST S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, dated June, 20th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 540, dated October 2nd, 1997.

The meeting is presided by Mr Patrice Mbonyumutwa, licencié en droit, residing in B-Arlon,

- who appoints as secretary Mr Christophe Serwy, licencié en droit, residing in B-Fauvillers.

- The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Mathot, private employee, residing in B-Arlon.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the nominal value of the shares in order to fix it at two hundred dollars of the United States of America (USD 200.-) and of the number of the shares in order to fix it at one thousand one hundred twenty-five (1,125) and adaptation of article 5 of the statutes.

2. Increase of the subscribed capital by an amount of USD 400,000.- in order to raise it from its present amount of USD 225,000.- to USD 625,000.- by creating and issuing 2,000 new shares with a par value of USD 200.- each, with the same rights as the existing shares.

3. Waiver of the preferential subscription right by the existing shareholders.

4. Subscription of the new shares by LEGNOR TRADING S.A. and fully payment in cash.

5. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation, so that it will be read from now on as follows: «The corporate capital of the Company is set at six hundred twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 625,000.-) divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) shares with a par value of two hundred dollars of the United States of America (USD 200.-) each.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to modify the nominal value of the shares value and to fix it at two hundred dollars of the United States of America (USD 200.-) and to fix the number of shares at one thousand one hundred twenty-five (1,125).

Second resolution

The general meeting decides to increase the subscribed share capital by a total amount of four hundred thousand dollars of the United States of America (USD 400,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 225,000.-) to six hundred twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 625,000.-) by creating and issuing two thousand (2,000) new shares with a par value of two hundred dollars of the United States of America (USD 200.-) each, with the same rights as the existing shares.

Third resolution

The general meeting acknowledges that some existing shareholders have waived their preferential subscription right and resolves to accept the subscription by the following shareholder:

Subscriber LEGNOR TRADING S.A., a company with registered office at P.O. Box 3175, Road
Town, Tortola (British Virgin Islands).

Number of shares:	2,000
Amount subscribed:	400,000.-
Amount paid in:	400,000.-
Total:	<u>400,000.-</u>

Thereupon, LEGNOR TRADING S.A. prenamed, represented by Mrs Sophie Mathot prenamed, by virtue of a proxy dated 11th of December 2002, annexed to the present deed, declares to subscribe the two thousand (2,000) new shares and to pay up them in cash.

The meeting declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the company has at its free disposal the amount of four hundred thousand dollars of the United States of America (USD 400,000.-).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a result of these resolutions, the Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will be read from now on as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at six hundred twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 625,000.-) divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) shares with a par value of two hundred dollars of the United States of America (USD 200.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 5,800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French followed by an English version and that in case of any divergence between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. Mbonyumutwa, C. Serwy, S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2002, vol. 466, fol. 34, case 2. – Reçu 4.056,00 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 2002.

A. Lentz.

(01354/221/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 59.797.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 janvier 2003.

A. Lentz.

(01355/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.115.

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERGIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, le 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 269 du 12 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 29 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 20 février 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madama Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding INTERGIN S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

2. Conversion du capital souscrit de la société de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) en Euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à six cent

dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents (619.733,81 EUR), représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions, sans désignation de valeur nominale.

3. Augmentation du capital souscrit de la société, sans émission d'actions nouvelles, d'un montant de deux cent soixante-six euros dix-neuf cents (266,19 EUR) pour le porter au montant arrondi de six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), par incorporation d'une partie de la réserve légale, représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions, sans désignation de valeur nominale.

4. Fixation du capital autorisé au montant de six millions deux cent mille euros (6.200.000,- EUR), représenté par sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) actions, sans désignation de valeur nominale.

5. Renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre.

7. Modification de l'article 7, alinéa 1 des statuts.

8. Divers.

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding INTERGIN S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital souscrit de la société de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) en Euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, de sorte que le capital social sera fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents (619.733,81 EUR), représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société, sans émission d'actions nouvelles, d'un montant de deux cent soixante-six euros dix-neuf cents (266,19 EUR) pour le porter au montant arrondi de six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), par incorporation d'une partie de la réserve légale, représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions, sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à six millions deux cent mille euros (6.200.000,- EUR), représenté par sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) actions, sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six millions deux cent mille euros (6.200.000,- EUR), qui sera représenté par sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 13 novembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, Directeur, Fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7, alinéa 1 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, M. Gilotti, A.S. Baranski, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2002, vol. 466, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 2002.

A. Lentz.

(01348/221/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.115.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 janvier 2003.

A. Lentz.

(01349/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

RAIFFEISEN ARSIS ZETA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwei, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Mag. Reinhard Schmid-Grimburg, Verwalter, wohnhaft in A-1030 Wien, Ungargasse, 17-19/4/8 (Österreich), hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft in B- Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wien am 13. Dezember 2002.

2. Die Gesellschaft RAIFFEISEN INVESTMENT A.G., mit Sitz in A-1015 Wien, Tegetthofstrasse 1 (Österreich), hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft in B- Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wien am 13. Dezember 2002.

Welche Vollmachten, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft mit dem Namen RAIFFEISEN ARSIS ZETA A.G. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz der Gesellschaft in jede andere Gemeinde des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschafts-

sitz zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend nach dem Ausland verlegt werden, und zwar so lange, wie diese Ereignisse fortauern; diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatsangehörigkeit behält. Der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder die zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Befugten können diese Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung, die nutzbringende Anlegung von Beteiligungen, welcher Art auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, mit dem Unternehmensgegenstand der Veranlagung und Verwaltung eigenen Vermögens (Portfolio), insbesondere durch Veranlagung in in- und ausländische Wertpapiere, ausländische Zahlungsmittel, Geldmarktinstrumente, Optionen und Finanzterminkontrakte, jeweils ausgenommen Bankgeschäfte. Die Gesellschaft ist befugt, diese Beteiligungen, auf welche Art auch immer, zu verwerten, im besonderen durch ihre eigenen Studien sowie durch die Kontrolle der in Frage kommenden Unternehmen.

Im besonderen ist die Gesellschaft befugt, ihr Kapital in Wertschriften anzulegen, Warenzeichen zu halten und zu verwerten, an der Gründung von Gesellschaften teilzunehmen, jedwede Wertpapiere durch Einbringen, durch Zeichnen, durch Kauf oder durch jedwede andere Art zu erwerben, dieselben durch Verkauf, Übertragung an Dritte, Tausch oder auf jedwede andere Art abzugeben, ihre Beteiligungen auf welche Art auch immer zu verwerten, den Gesellschaftern, bei welchen sie Beteiligungen halt, jedwede Hilfe, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu gewahren.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, jedwede Massnahme zum Schutz ihrer Rechte zu ergreifen und alle Geschäfte auszuführen, die mit dem Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfunddreissigtausend Euro (35.000,- EUR) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebzehntausend vierhundertneunundneunzig (17.499) Aktien der Kategorie «A» und eine (1) Aktie der Kategorie «B» zu je zwei Euro (2,- EUR).

Art. 6. Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, je nach Wunsch der Eigentümer, ausgenommen diejenigen Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktie vorschreibt.

Der Verwaltungsrat ist befugt, Globalzertifikate für eine Vielzahl von Aktien auszugeben.

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und können jederzeit abberufen werden. Die austretenden Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Die Generalversammlung nennt zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder der «A» Kategorie und zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder der «B» Kategorie.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, als es im Interesse der Gesellschaft liegt, und jedesmal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen. Die Zusammenkünfte erfolgen durch Einberufung und unter dem Vorsitz des Vorsitzenden oder, falls derselbe hieran verhindert ist, desjenigen Mitgliedes, welches hierzu von den anderen Mitgliedern bestimmt wird.

Die schriftlichen Einberufungen einer Verwaltungsratssitzung werden mindestens acht Tage vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Dringlichkeit in der Einberufung angegeben wird. Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Fernschreiben, Telegramm oder Telefax kann auf die Einberufung verzichtet werden. Es bedarf keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im Voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden.

Jedes verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Fernschreiben, Telegramm oder Telefax Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch einfache Mehrheit der abstimmenden Mitglieder gefasst.

Eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilnehmen durch Konferenzschaltung oder durch jedes ähnliche Kommunikationsmittel, welches den teilnehmenden Personen erlaubt, sich gegenseitig zuzuhören. Eine derartige Teilnahme ist einer Teilnahme vor Ort gleichzustellen.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung, welche rechtmässig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Schriftstücken mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind in einem Sitzungsprotokoll festzuhalten. Dieselben sind vom Sitzungspräsidenten und von einem Mitglied zu unterschreiben. Die Vollmachten sind dem Protokoll beizugeben. Die Abschriften oder Auszüge, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Präsidenten oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Er kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung, an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates sowie an Direktoren, Geschäftsführer oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Die Haftung dieser Bevollmächtigten in

bezug auf die von ihnen vorgenommene Geschäftsführung geschieht aufgrund der gesetzlichen Regeln des Mandatvertrages.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung erforderlich.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglied der «A» Kategorie und eines Verwaltungsratsmitglied der «B» Kategorie.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter. Sie werden ernannt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Anzahl festsetzt. Sie werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und können jederzeit abberufen werden. Die austretenden Kommissare sind wiederwählbar.

Art. 13. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt am 28. April um 16.30 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammen. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder ein Samstag, so tritt die Gesellschafterversammlung erst am darauffolgenden Werktag zusammen. Jede Gesellschafterversammlung und die jährliche ordentliche Generalversammlung können ausserhalb Luxemburgs einberufen werden, wenn im alleinigen, nicht anfechtbaren Ermessen des Verwaltungsrates, Ereignisse höherer Gewalt dies erforderlich machen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Gesellschafter hat das Recht, sich in einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der nicht selbst Gesellschafter zu sein braucht, aufgrund einer schriftlichen Vollmacht, eines Fernschreibens, eines Telegramms oder eines Telefaxes vertreten zu lassen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung wird vom Verwaltungsrat oder vom Kommissar in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Art. 15. Ausser im Falle einer Satzungsänderung werden die Beschlüsse gefasst, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, wobei jedoch jede Aktienkategorie vertreten sein muss. Ausser im Falle einer Satzungsänderung erfolgen die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen, welche an der Beschlussfassung teilnehmen. In allen Fällen muss die Mehrheit jeweils innerhalb jeder Aktienkategorie einzeln erreicht werden.

Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Präsidenten oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates beglaubigt.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats April und endet mit dem letzten Tag des Monats März des Folgejahres.

Art. 17. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der notwendigen Abschreibungen und aller anderen Verpflichtungen, fünf Prozent abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzugs entfällt, sobald der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 18. Die Gesellschafterversammlung kann beschliessen den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung vorzutragen oder an die Gesellschafter zu verteilen. Sofern ein Gewinn erzielt wird, erhält der Inhaber der Aktie der Kategorie B jedes Jahr eine nachzuzahlende Vorzugsdividende («dividende privilégié et récupérable») von vier Euro (4,- EUR); damit ist sein Anrecht auf Gewinn erschöpft und er hat kein Anrecht auf Erhalt eines Anteils am daraufhin verbleibenden Gewinn. Falls während eines Geschäftsjahres der Gewinn nicht hinreicht zur Zahlung dieser Vorzugsdividende, so kommt die Dividende in den nachfolgenden Geschäftsjahren mit denselben Vorzugsrechten zur Auszahlung und dies bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Dividende vollständig nachgezahlt worden ist.

Der Verwaltungsrat kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, einen Vorschuss auf Dividende auszahlen. Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag und das Datum, an welchen ein solcher Vorschuss ausgezahlt wird.

Art. 19. Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Abwickler (Liquidatoren) ernannt. Zu Abwicklern können sowohl natürliche als auch juristische Personen bestimmt werden. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festlegt. Dabei geniess der Inhaber der Aktie der Kategorie «B» ein Vorzugsrecht auf Rückzahlung des von ihm eingezahlten Kapitals. Ferner erhält er im Falle der Ausschüttung eines Liquidationsüberschusses eine Vorzugszahlung von vier Euro (4,- EUR) (oder in Höhe des gesamten Liquidationsüberschusses, falls dieser insgesamt weniger als vier Euro (4,- EUR) beträgt); sein Anrecht auf den Liquidationsüberschuss ist damit erschöpft.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht durch gegenwärtige Satzung bestimmt werden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. März 2003.

Die erste Gesellschafterversammlung tritt zum ersten Mal im Jahre 2003 zusammen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Eingezahltes Kapital EUR	Aktienzahl	Kategorie
1) RAIFFEISEN INVESTMENT AG., vorgeannt:	34.998,-	17.499,-	17.499	A
2) Herr Mag. Reinhard Schmid-Grimburg, vorgeannt: . . .	2,-	1,-	1	B
Total:	35.000,-	17.500,-	17.500	

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von siebzehntausend fünfhundert Euro (17.500,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzung - Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 1.400,- Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf vier (4), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Kategorie «A» werden ernannt:
 - Herr Mag. Reinhard Schmid-Grimburg, Direktor, wohnhaft in A-Wien.
 - Herr Wolfgang Putschek, Privatbeamter, wohnhaft in A-Wien.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Kategorie «B» werden ernannt:
 - Frau Véronique Wauthier, licenciée en droit, wohnhaft in Luxemburg.
 - Herr Patrick Haller, Privatbeamter, wohnhaft in Imbringen.
4. Zum Kommissar wird ernannt:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1142 Luxemburg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2008.

7. Auf Grund von Artikel 10 der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes wird der Verwaltungsrat andurch ermächtigt, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft, sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung einen oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2002, vol. 466, fol. 36, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2003.

A. Lentz.

(01356/221/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

TECHNOLOGY RESOURCES GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.708.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. N° 75.908 et la société TECHNOLOGY RESOURCES GROUP S.A., R.C. B N° 83.708, a été dénoncée avec effet au 16 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(01449/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

I PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 64.041.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2002

Le conseil d'administration de la société se compose par:

- Monsieur Ulrich Becker, administrateur, demeurant à Monaco
 - Madame Martina Becker, administrateur, demeurant à Monaco
 - Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg
- Commissaire aux comptes: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01446/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

I PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 64.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(01447/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

MAJOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 28.672.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 10 décembre 2002 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme M.-Rose Dock, démissionnaire.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01451/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LOMO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 52.721.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre que WHITEHORSE CONSULTING LIMITED, avec siège social à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, République du Panama, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01452/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

EKEYP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 90.304.

Il résulte d'une résolution par écrit du conseil d'administration datée du 12 décembre 2002 que M. Pierre Jamot, consultant informatique, demeurant au 36, rue de Montmédy, L-2164 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 577, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01453/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.061.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2002 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme M.-Rose Dock, démissionnaire.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01454/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

T. RARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.175.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01455/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

VALUABLE ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.604.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 décembre 2001 que:
- la décision du conseil d'administration de la société du 14 février 2000 consistant à nommer Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Belgique, ès qualité d'administrateur en remplacement de M^e Charles Duro, démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

- Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01478/793/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SEAFUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.011.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01456/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.061.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01457/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

NEGOCE ET SPIRITUEUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01459/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

NEGOCE ET SPIRITUEUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.568.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01458/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SOFITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 52.735.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01473/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

METTYMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.
R. C. Luxembourg B 43.990.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01460/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

METTYMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.
R. C. Luxembourg B 43.990.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2002 que le capital social de la société a été converti en euros de telle sorte qu'il est désormais fixé à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales de EUR 24,78936 chacune.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01450/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LATINAMERICA SPORTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01461/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

MISCRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 67.276.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 décembre 2002 que:

Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Charles Duro, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

2. Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 9 décembre 2002 que Madame Carine Bittler a été nommée administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01477/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

GRIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.962.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01462/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 30.632.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01463/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

EMADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 82.438.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01464/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

DOLCE FREGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 68.047.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01465/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

OMNIS ECM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 56.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01474/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

B.R.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 30.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01466/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

BRASRIO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 77.273.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01467/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

BIOAGING SCIENTIFIC GROUP (B.S.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.146.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(01468/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg
en date du 20 septembre 2002*

Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur, en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur, décédée en date du 13 septembre 2002.

Mademoiselle Corinne Bitterlich terminera le mandat de Madame Françoise Stamet.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003. La ratification de la cooptation de Mademoiselle Corinne Bitterlich sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme

LICKINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01494/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.757.

In the year two thousand and two, on the third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of WATERFRONT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 87.757, incorporated by deed acted on the 29th day of May 2002, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association have been amended by deed of the 3rd day of October 2002, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,778 (twenty-four thousand seven hundred and seventy-eight) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Reclassification of the 24,778 existing shares of EUR 25 each of the Company, the share capital amount of EUR 619,450 remaining unchanged, into 24,778 class A shares of EUR 25 each and allocation thereof to the shareholders as set out hereafter:

<i>Class A shares</i>	
Officers Nominees Limited	301
DHCRE Nominees 1 Limited.....	8,244
DHCRE Nominees 2 Limited.....	1,373
DHCRE Nominees 3 Limited.....	1,000
DHCRE Nominees 4 Limited.....	1,471
Sjaelso Gruppen A/S.....	12,389
Total:	24,778

2. Creation of a second class of shares in the Company namely class B shares.

3. Determination of the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out in Article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

4. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 484,950 (four hundred and eighty-four thousand nine hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 619,450 (six hundred and nineteen thousand four hundred and fifty euros) to EUR 1,104,400 (one million one hundred and four thousand four hundred euros) by the issue of 19,398 (nineteen thousand three hundred and ninety-eight) class B shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros), by contribution in cash.

5. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in cash.

6. Amendment of articles eight and nine of the Articles of Association of the Company in accordance with the above substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

7. Restructuration of the Board of Managers.

8. Amendment of Article eleven of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting resolves to reclassify the 24,778 existing shares in the Company into 24,778 class A shares, the share capital amount of EUR 619,450 remaining unchanged.

The meeting further decides that such shares shall be allocated to the shareholders of the Company as follows:

<i>Class A shares</i>	
Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	301
DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	8,244
DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,373

DHCRE Nominees 3 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,000
DHCRE Nominees 4 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,471
Sjaelso Gruppen A/S Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark	12,389
Total:	<u>24,778</u>

Second resolution

The meeting resolves to create a second class of shares in the Company, named class B shares

Third resolution

The meeting resolves to determine the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out hereafter in accordance with article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

Thus the meeting resolves that:

3.1 Class A shares and class B shares are ordinary voting shares.

3.2 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

3.3 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the 'Targeted Assets') by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

3.4 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes hereof 'net income' means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

3.5 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and the articles of association of the Company) or upon liquidation of the Company (subject as set out under article 20 of the articles of association of the Company) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof, and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

3.6 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 484,950 (four hundred eighty-four thousand nine hundred and fifty euros) to EUR 1,104,400 (one million one hundred and four thousand four hundred euros) by the issue of 19,398 (nineteen thousand three hundred and ninety-eight) class B shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros).

Fifth resolution

The meeting resolves to admit to the subscription of the 19,398 (nineteen thousand three hundred and ninety-eight) new class B shares as follows:

Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	235
DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	6,454
DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,075
DHCRE Nominees 3 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	783
DHCRE Nominees 4 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,152
Sjaelso Gruppen A/S	
Rosmosegard, Blovstrod, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark	9,699
Total:	<u>19,398</u>

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 19,398 (nineteen thousand three hundred and ninety-eight) new class B shares, each of them the number to which it has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 484,950 (four hundred and eighty-four thousand four hundred and fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend articles eight and nine of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,104,400 (one million one hundred and four thousand four hundred euros) represented by 24,778 (twenty-four thousand seven hundred and seventy-eight) class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each and 19,398 (nineteen thousand three hundred and ninety-eight) class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

«**Art. 9.** 9.1 Class A shares and class B shares are ordinary voting shares.

9.2 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

9.3 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

9.4 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.5 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 20 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be

made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed by these articles of association to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.6 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.»

Seventh resolution

The meeting resolves to restructure the Board of Managers and to create two classes of managers, namely class X and class Y. The Managers of class X shall be appointed by Officers Nominees Limited, DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited and DHCRE Nominees 4 Limited. The Managers of class Y shall be appointed by Sjaelso Gruppen A/S. The Managers of class X are currently Mr Bruce Roe, Property Investment Principal, residing at Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK), Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg and Mr Géry de Meeüs, employee, residing at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. The Managers of class Y are Mr Pascal Roumiguié, employee, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Mrs Marie-Hélène Claude, employee, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and Mr Flemming Josef Jensen, Manager CFO, residing at 1 Normasvej, 2000 Frederiksberg.

The Company shall be bound by the joint signature of one manager of class X and one manager of class Y.

Eighth resolution

As a consequence of the forgoing resolution, it is decided to amend Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 11.** The company is managed by two classes of managers, class X and class Y. Each class is composed of at least one manager, either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

For all acts, the Company is bound by the joint signature of one manager of class X and one manager of class Y, within the bounds laid down by the purpose of the Company or by the law.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors or administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WATERFRONT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 87.757, constituée suivant acte reçu le 29 mai 2002, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés le 3 octobre 2002 et dont les statuts coordonnés n'ont pas encore été publiés au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.778 (vingt-quatre mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Reclassification des 24.778 parts sociales existantes de EUR 25 chacune de la Société, le montant du capital social de EUR 619.450 demeurant inchangé, en 24.778 parts sociales de classe A de EUR 25 chacune et allocation de celles-ci aux associés comme suit:

Parts sociales de classe A

Officers Nominees Limited	301
DHCRE Nominees 1 Limited.....	8.244
DHCRE Nominees 2 Limited.....	1.373
DHCRE Nominees 3 Limited.....	1.000
DHCRE Nominees 4 Limited.....	1.471
Sjaelso Gruppen A/S.....	12.389
Total:.....	24.778

2.- Création d'une seconde classe de parts sociales nommées parts sociales de classe B.

3.- Détermination des droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus à l'article 9 des statuts de la Société substantiellement en la forme telle que jointe aux procurations et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion

4.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 484.950 (quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 619.450 (six cent dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) à EUR 1.104.400 (un million cent quatre mille quatre cents euros) par l'émission de 19.398 (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de classe B ayant une valeur unitaire de EUR 25 (vingt-cinq euros) par apport en numéraire.

5.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération intégrale des nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

6.- Modification des articles huit et neuf des statuts conformément à ce qui précède substantiellement en la forme telle que jointe aux procurations et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion.

7.- Restructuration du conseil de gérance.

8.- Modification de l'article onze des statuts conformément à ce qui précède.

Après ce qui précède a été approuvé par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de reclassifier les 24.778 parts sociales existantes de EUR 25 chacune de la Société en 24.778 parts sociales de EUR 25 chacune, le montant du capital social de EUR 619.450 demeurant inchangé.

L'assemblée décide en plus d'allouer ces parts sociales aux associés de la Société comme suit:

<i>Class A shares</i>	
Officers Nominees Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	301
DHCRE Nominees 1 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	8.244
DHCRE Nominees 2 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1.373
DHCRE Nominees 3 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1.000
DHCRE Nominees 4 Limited Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1.471
Sjaelso Gruppen A/S Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark	12.389
Total:	24.778

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer une deuxième classe de parts sociales dans la Société, appelées parts sociales de classe B.

Troisième résolution

L'assemblée décide de déterminer les droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus ci-après conformément à l'article 9 des statuts de la Société substantiellement en la forme jointe aux procurations et comme le mandataire peut en décider à sa propre discrétion.

En conséquence, l'assemblée décide que:

3.1 Les parts sociales de classe A et de classe B sont des parts sociales ordinaires.

3.2 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

3.3 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

3.4 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

3.5 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert-comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert-comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert-comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert-comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de

la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

3.6 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 484.950 (quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) pour le porter à EUR 1.104.400 (un million cent quatre mille quatre cents euros) par l'émission de 19.398 (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de classe B ayant une valeur unitaire de EUR 25 (vingt-cinq euros).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des 19.398 (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B comme suit:

Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	235
DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	6.454
DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1.075
DHCRE Nominees 3 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	783
DHCRE Nominees 4 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1.152
Sjaelso Gruppen A/S	
Rosmosegard, Blovstrod, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark	9.699
Total:	<u>19.398</u>

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, les souscripteurs susnommés, représentés par M. Patrick Van Hees, prénommé, par les pouvoirs conférés par les procurations susmentionnées;

déclarent souscrire aux 19.398 (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B, chacun d'entre eux pour le nombre pour lequel il a été accepté, et déclarent les avoir intégralement payé par apport en liquidités, de telle façon que la Société a à sa libre et entière disposition le montant de EUR 484.950 (quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) comme cela est certifié par le soussigné notaire.

Sixième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles huit et neuf des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.104.400 (un million cent quatre mille quatre cents euros) divisé en 24.778 (vingt-quatre mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 19.398 (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

«**Art. 9. 9.1** Les parts sociales de classe A et de classe B sont des parts sociales ordinaires.

9.2 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.3 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

9.4 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.5 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert-comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert-comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert-comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert-comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.6 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.»

Septième résolution

L'assemblée décide de restructurer le conseil de gérance et de créer deux classes de gérants, appelées classe X et classe Y. Les gérants de la classe X seront nommés par Officers Nominees Limited, DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited and DHCRE Nominees 4 Limited. Les gérants de la classe Y seront nommés par Sjaelso Gruppen A/S. Les gérants de la classe X sont actuellement Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal, demeurant à Times Place, 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG (Royaume-Uni), Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et Monsieur Géry de Meeüs, employé, demeurant au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Les gérants de la classe Y sont Monsieur Pascal Roumiguié, employé, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Madame Marie-Hélène Claude, employée, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et Monsieur Flemming Josef Jensen, gérant CFO, demeurant au 1 Normasvej, 2000 Frederiksberg.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un manager de la classe X et d'un manager de la classe Y.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé d'ammender l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est administrée par deux classes de gérants, la classe X et la classe Y. Chaque classe est composée d'au moins un gérant, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limite de durée à leurs fonctions.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Pour tous actes, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de la classe X et un gérant de la classe Y, dans les limites fixées par la Société et par la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans les actes de nomination.

La Société indemniserait tout gérant fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leurs auront été intentés de part leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 16CS, fol. 17, case 4. – Reçu 4.849,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(01400/211/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(01401/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AUTO-MECANIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 23.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 3210, fol. 10, case 11/1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 janvier 2003.

P. Spautz-Deischer.

(01475/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.714.

Ayant été liquidée en date du 1^{er} octobre 2002, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 28 décembre 2000 entre la Société LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01499/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AVUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3961 Ehlange, 40, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 65.525.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2003, vol. 326, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01476/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SAMBAR BRASIL, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4810 Rodange, 20, rue du Clopp.
R. C. Luxembourg B 65.426.

L'an deux mille deux, le premier décembre, se sont réunis:

- 1) Monsieur Raimundo Andrade Antonio Manuel demeurant à L-1244 Luxembourg, 128, rue J.F. Boch,
- 2) Monsieur Ferrante Domenico, demeurant à L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles.

Les comparants sur le 1 et 2, suite à une cession de parts sociales intervenue en date du 1^{er} décembre 2002, sont les seuls associés de SAMBAR BRASIL, avec siège social à Rodange, 20, rue du Clopp, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire à Pétange, le 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B 65.426.

Les associés, tous présents, se déclarent comme dûment convoqués et décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts sociales du 1^{er} décembre 2002, l'article du capital des statuts se trouve ainsi modifié pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 12.500 euros (douze mille cinq cents euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales de 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et ont été souscrites comme suit:

1) M. Raimundo Andrade Antonio Manuel	255
2) M. Ferrante Domenico	245
Total	500

Deuxième résolution

A l'unanimité, les associés décident de nommer à la gérance technique Monsieur Raimundo Andrade Antonio, détenteur de l'autorisation de commerce 87.277b, à dater du 1^{er} décembre 2002.

Troisième résolution

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Raimundo Andrade A.	255
Ferrante D.	245

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. Signature.

(01469/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SAMBAR BRASIL, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4810 Rodange, 20, rue du Clopp.
R. C. Luxembourg B 65.426.

Contrat de cession de parts sociales

Entre

Monsieur Xavier Machado Marcelo, demeurant à L-4810 Rodange, 20, rue du Clopp, ci-après dénommé le «cédant».

et

Monsieur Raimundo Andrade Antonio Manuel, demeurant à L-1244 Luxembourg, 128, rue J.F. Boch, ci-après dénommé le «cessionnaire»,

après avoir exposé ce qui suit:

1) Le cédant est propriétaire de 500 (cinq cents) parts (ci après les «parts»), ayant une valeur nominale de 25 euros (vingt-cinq) chacune de SAMBAR BRASIL (ci-après dénommée la «société»), société à responsabilité limitée au capital social de 12.500 euros (douze mille cinq cents euros), constituée par devant Maître Georges d'Huart, notaire, en date du 1^{er} juillet 1998, ayant son siège social à Rodange (Luxembourg).

2) La société a pour objet principalement un commerce de boissons alcooliques et non alcooliques et dancing.

3) Le cessionnaire déclare avoir eu la possibilité de prendre connaissance de la comptabilité et des livres de la société, et plus particulièrement des derniers bilans et comptes de profits et pertes et être parfaitement au courant de la situation commerciale et financière de la société.

4) Le cessionnaire souhaite acquérir une fraction des parts de la société et le cédant est disposé à lui céder cette fraction des parts.

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession.

Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte 255 parts de la société aux conditions et suivant les modalités contenues au présent contrat.

Art. 2. Transfert de propriété.

Le transfert de propriété des 255 parts a lieu à la date de la signature de la présente.

Ce faisant tous les droits et obligations liés à ces parts de la société passent du cédant au cessionnaire.

Art. 3. Prix.

Le prix d'entend frais et taxes éventuelles non-comprises ce qui exclut notamment la prise en charge par le cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

La cession est consentie et acceptée pour le prix indiqué ci-dessous libellé en euros.

Le prix est fixé à 6.375 (six mille trois cent soixante-quinze euros).

Art. 4. Frais.

Tous frais et droits d'enregistrement relatifs à la cession des parts sont à charge du cessionnaire.

Art. 5. Validité.

La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties.

Si en raison de l'application d'une loi ou d'un règlement une ou plusieurs dispositions de la présente convention devrai(en)t être déclarée(s) nulle(s), cette nullité n'affecterait en rien les autres dispositions de la convention. En outre, les parties négocieront afin de convenir d'une ou de plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre autant que faire se peut, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

Fait à Rodange, le 1^{er} décembre 2002, chaque partie ayant reçu un original.

Le cédant

Le cessionnaire

Xavier Machado

Raimundo Andrade

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2002, vol. 326, fol. 5, case 4/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur: Signature.

(01470/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SAMBAR BRASIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 20, rue du Clopp.

R. C. Luxembourg B 65.426.

Contrat de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Xavier Machado Marcelo, demeurant à L-4810 Rodange, 20, rue du Clopp, ci-après dénommé le «cédant»,
et

Monsieur Ferrante Domenico, demeurant à L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles, ci-après dénommé le «cessionnaire»,

après avoir exposé ce qui suit:

1) Le cédant est propriétaire de 500 (cinq cents) parts (ci-après les «parts»), ayant une valeur nominale de 25 euros (vingt-cinq) chacune de SAMBAR BRASIL (ci-après dénommée le «société»), société à responsabilité limitée au capital social de 12.500 euros (douze mille cinq cents euros), constituée par devant Maître Georges d'Huart, notaire en date du 1^{er} juillet 1998, ayant son siège social à Rodange (Luxembourg).

2) La société a pour objet principalement un commerce de boissons alcooliques et non alcooliques et dancing.

3) Le cessionnaire déclare avoir eu la possibilité de prendre connaissance de la comptabilité et des livres de la société, et plus particulièrement des derniers bilan et comptes de profits et pertes et être parfaitement au courant de la situation commerciale et financière de la société.

4) Le cessionnaire souhaite acquérir une fraction des parts de la société et le cédant est disposé à lui céder cette fraction des parts.

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession.

Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte, 245 parts de la société aux conditions et suivant les modalités contenues au présent contrat.

Art. 2. Transfert de propriété.

Le transfert de propriété des 245 parts a lieu à la date de la signature de la présente.

Ce faisant tous les droits et obligations liés à ces parts de la société passent du cédant au cessionnaire.

Art. 3. Prix.

Le prix s'entend frais et taxes éventuelles non-comprises ce qui exclut notamment la prise en charge par le cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

La cession est consentie et acceptée pour le prix indiqué ci-dessous libellé en euros.

Le prix est fixé à 6.125,- (six mille cent vingt-cinq euros).

Art. 4. Frais.

STARFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.444.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2002 au siège de la société

Etaient présents:

- Monsieur Michel Vaquerizo,
- Monsieur Georges Guy Orlando,
- Monsieur Patrick Machault, absent, était représenté par Monsieur Georges Guy Orlando, en vertu d'une procuration qui lui a été délivrée le 18 décembre 2002.

Ordre du jour.

Article unique

Monsieur Michel Vaquerizo est nommé par le conseil d'administration aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Conseil d'Administration

Michel Vaquerizo / Georges Guy Orlando

(01481/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

HOTEL-RESTAURANT HEMMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 11, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 53.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 16 décembre 2002, vol. 177, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(01482/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

DVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Gemengebreck.
R. C. Luxembourg B 77.083.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 16 décembre 2002, vol. 177, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(01483/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

SAGA ICELAND WOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6988 Hostert, 11, rue J.P. Kommes.
R. C. Luxembourg B 28.484.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 16 décembre 2002, vol. 177, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(01484/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

REIS TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, rue du Port.
R. C. Luxembourg B 55.978.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 16 décembre 2002, vol. 177, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(01485/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

LIBRAIRIE ABC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.907.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 16 décembre 2002, vol. 177, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(01486/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

BPEF1 MAPRESS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.443.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2002

Il en résulte que la démission de M. D.E. Salmon a été acceptée avec regret et que M. N.L. McCormack est nommé administrateur avec effet à ce jour.

Signature

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01487/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

OMNIS OFFICE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.029.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01488/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

TWO BB TEXTILE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

(anc. GLOBAL STOCKS, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-6850 Manternach, 15, Om Eer.
H. R. Luxemburg B 84.361.

Im Jahre zweitausendzwei, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Dame Tatiana Pawlowna Stankowa, Geschäftsfrau, geboren in Sowetsk/Kreis Kaliningrad (USSR), am 28. Dezember 1961, und ihr Ehemann Herr Rolf Neuburg, zusammen wohnhaft in D-53947 Nettersheim-Pech, Jakob Kneipstrasse 1,

beide hier vertreten durch Dame Claudine Hilger, Sekretärin, wohnhaft in Wasserbillig,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Nettersheim-Pech am 26. November 2002,

2) Herr Josef Kursch, Geschäftsmann, geboren in Schwerfen (jetzt Zülpich) am 20. März 1959, wohnhaft in D-53909 Zülpich, Münsterstrasse 29,

hier vertreten durch Dame Claudine Hilger, Sekretärin, wohnhaft in Wasserbillig,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Zülpich, am 26. November 2002,

3) Herr Bernd Reibold, Geschäftsmann, geboren in Zülpich am 25. September 1959, wohnhaft in D-53909 Zülpich, Keltenweg 43,

hier vertreten durch Dame Claudine Hilger, Sekretärin, wohnhaft in Wasserbillig,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Zülpich, am 26. November 2002,

welche Vollmachten nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar dieser Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden;

4) Herr Henryk Marian Zaleski, Kaufmann, geboren in Cieszyn (Polen) am 1. November 1955, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, Om Eer.

Welche Komparenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten folgendes zu bekräftigen:

Dame Tatiana Pawlowna Stankowa sowie die Herren Josef Kursch, Bernd Reibold und Henryk Marian Zaleski sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GLOBAL STOCKS, S.à r.l., mit Sitz in L-6850 Manternach, 15, Om Eer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 84.361, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. November 2001, veröffentlicht im *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Nummer 356 vom 5. März 2002.

Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile und ist wie folgt gezeichnet:

1) Dame Tatiana Pawlowna-Stankowa, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
2) Herr Josef Kursch, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
3) Herr Bernd Reibold, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
4) Herr Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: fünfhundert Anteile	500

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Dame Tatiana Pawlowna-Stankowa und dessen Ehemann Herr Rolf Neuburg, beide vorbenannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem dies annehmenden Herrn Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft GLOBAL STOCKS, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Dame Tatiana Pawlowna-Stankowa, zum Preis von dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (3.125,- EUR), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Zweiter Beschluss

Herr Josef Kursch, vorbenannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem dies annehmenden Herrn Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft GLOBAL STOCKS, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Herrn Josef Kursch, zum Preis von dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (3.125,- EUR), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Herr Bernd Reibold, vorbenannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem dies annehmenden Herrn Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft GLOBAL STOCKS, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Herrn Bernd Reibold, zum Preis von dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (3.125,- EUR), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Henryk Marian Zaleski, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Vierter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklärt der nunmehr alleinige Gesellschafter Herr Henryk Marian Zaleski, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GLOBAL STOCKS, S.à r.l. in der Form als Gesellschaft mit beschränkter Haftung weiter bestehen wird, und Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft wie folgt geändert wird:

«Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital ist voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt. Alle Gesellschaftsanteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Henryk Marian Zaleski, Kaufmann, wohnhaft in L-6850 Manternach 15, Om Eer.»

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von GLOBAL STOCKS, S.à r.l. in TWO BB TEXTILE, S.à r.l. abzuändern.

Sechster Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzungen wie folgt abgeändert:

«Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet TWO BB TEXTILE, S.à r.l.»

Siebenter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft TWO BB TEXTILE, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herr Henryk Marian Zaleski, vorbenannt.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Grevenmacher, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hilger, H. Zaleski, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2002, vol. 518, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 6. Januar 2003.

J. Gloden

(01412/213/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

**TWO BB TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLOBAL STOCKS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Om Eer.
R. C. Luxembourg B 84.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(01413/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.956.

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARROYO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.956, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 626 du 10 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Maître Etienne Heilporn, avocat, demeurant à Bruxelles.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de 750.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 750.000 EUR à 1.500.000 EUR par la création de 1.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital et libération des actions nouvelles par apports en espèces.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (750.000 EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital, comme suit:

1) Monsieur Nicolas D'leteren, administrateur de sociétés, demeurant à Abbotswood, Sleepers Hill, Winchester Hantsire, SO 22 4 NA (Royaume-Uni),	
neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions en nue-propriété	999
une action en pleine propriété	1
2) Monsieur Roland D'leteren, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 50, rue du Mail,	
neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions en usufruit	999
Total: mille actions	1.000

tous deux ici représentés par Maître Etienne Heilporn, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé, qui resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les mille (1.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000 EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 9.800 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Heilporn, J.-L. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 137S, fol. 40, case 10. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

F. Baden.

(01402/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(01403/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.